



Déclarations et Discours

N° 78/6

LE CANADA ET LA QUESTION DE LA NAMIBIE

Intervention faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la Namibie, New York, 25 avril 1978

J'ai l'honneur de prendre la parole devant les participants à cette neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom des gouvernements de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada. Nos cinq pays, membres du Conseil de sécurité, consacrent depuis un an beaucoup d'attention et d'efforts à la solution du problème très épineux qui est la raison même de notre réunion d'aujourd'hui, à savoir la question de l'indépendance de la Namibie. Nous voudrions donc vous présenter notre point de vue commun sur la situation actuelle et vous annoncer que nous entrevoyons tous la possibilité d'une solution internationalement acceptable de ce problème, si toutes les parties intéressées font preuve de la détermination et de la volonté politiques nécessaires pour mettre fin à des années d'injustice dans ce territoire.

Comme vous tous, nous partageons la conviction que le Territoire international de la Namibie est illégalement occupé par l'Afrique du Sud et que cette occupation doit prendre fin. Nous partageons votre vive préoccupation devant l'imposition de l'*apartheid* et de la discrimination raciale en Namibie et la répression permanente dont sont victimes les Namibiens sous ce régime. Comme nombre d'entre vous, nous nous inquiétons que la perpétuation de cette situation déplorable affecte tôt ou tard la stabilité politique de toute l'Afrique australe. C'est donc en plein accord avec les aspirations et les objectifs de la communauté internationale que nous avons décidé, en tant que membres de cette communauté les mieux placés pour le faire, de chercher des moyens pratiques de mettre fin à cette impasse qui dure depuis 30 ans.

Au printemps de 1977, nous avons tous vu comme imminente la mise en place de la constitution dite de Turnhalle. L'adoption de la législation nécessaire à son entrée en vigueur, prévue pour juin 1977, aurait entraîné l'établissement unilatéral, par l'Afrique du Sud, d'un gouvernement prétendument indépendant, fondé sur les groupes ethniques et excluant la participation de tout parti politique et, fait le plus important, celle de la SWAPO, l'un des partis les plus marquants du Territoire.

Il était évident qu'une telle mesure ne permettrait pas une solution internationalement acceptable de la question namibienne, mais, en divisant la population de la Namibie en camps ethniques et en ignorant les aspirations véritables d'indépendance et d'unité de sa population, qu'elle servirait plutôt à raviver la violence. Une telle mesure aurait de surcroît perpétué la situation inadéquate qui règne dans ce territoire. Devant ces sombres perspectives, nos cinq pays ont décidé de concerter leurs efforts pour savoir si, par le biais des relations que nous entretenons actuellement avec l'Afrique du Sud, il ne serait pas possible de trouver un moyen